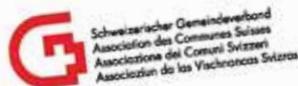


# Biodiversité dans les communes

Le E-Paper est  
téléchargeable  
en format PDF.

Un guide assorti de douze exemples pratiques



PUSCH

Biodiversità  
nei comuni

Biodiversität  
in Gemeinden

Le guide comprend 12 exemples tirés de la pratique, un manuel pour la planification et la communication ainsi qu'une liste de liens donnant accès à des renseignements complémentaires. E-Paper disponible sous [www.tinyurl.com/guide-biodiversite](http://www.tinyurl.com/guide-biodiversite)

# Aides financières dans le cadre du PNA

L'ordonnance sur les mesures visant à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Les villes et les communes peuvent demander des aides financières pour des projets et programmes auprès de la Confédération.

Lutter et rompre à temps le cercle vicieux de la radicalisation: tels sont les buts visés par le Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PNA) qui a été adopté fin 2017 par la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Le Plan d'action contient 26 mesures qui s'appuient sur un grand nombre d'efforts déjà mis en œuvre. Il se fonde sur l'idée de base qu'une collaboration interdisciplinaire institutionnalisée constitue le principal élément pour une prévention efficace.

Dans le cadre de la concrétisation du PNA, la Confédération peut, par un programme d'incitation dont le but est d'empêcher ou de combattre la radicalisation et l'extrémisme violent quels qu'ils soient, soutenir des mesures prises sous forme de projets et de programmes par les cantons, les communes, les villes et la société civile. La base légale y relative est en vigueur de-

puis le 1<sup>er</sup> juillet. L'aide financière octroyée par la Confédération s'élève à 50% au maximum du total des dépenses. Les projets et programmes doivent en particulier servir à la sensibilisation, à l'information, à la transmission de connaissances, au conseil et à la formation continue. Concernant les mesures de la société civile, il est impératif qu'une étroite collaboration existe avec les autorités. Les demandes de soutien financier peuvent être déposées dès maintenant auprès du Réseau national de sécurité. Le délai de dépôt est le 30 septembre 2018. Des propositions de projets pourront également être déposées de 2019 à 2022. Le prochain délai sera au printemps 2019. Les formulaires contenant les critères d'exigences pour le dépôt des requêtes sont disponibles en ligne. *pd/pb*

#### Informations:

[www.tinyurl.com/aides-financieres-pna](http://www.tinyurl.com/aides-financieres-pna)

## Le service spécialisé de Winterthour reste actif

Le «Service spécialisé pour la prévention de l'extrémisme et de la violence» (FSEG) de Winterthour est introduit définitivement. Le motif est constitué par le besoin de conseils et la transmission de connaissances ainsi que les impacts positifs du service spécialisé. Initialement, le FSEG était limité jusqu'à fin 2018. La ville tire un bilan général positif du travail du FSEG: le service spécialisé a contribué à atténuer visiblement les tensions dans la population, a précisé Nicolas Galladé, chef du Département des affaires sociales de Winterthour, devant les médias. Par ailleurs, il a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PNA). *ats*

## Demi-succès pour le référendum des communes

Il y a tout juste un an, l'Association des Communes Suisses (ACS) a proposé d'introduire le référendum des communes au niveau fédéral: 200 communes dans 15 cantons doivent avoir le droit de déposer un référendum (voir «Commune Suisse» 9/17). Au cours de la session d'automne 2017, le conseiller national Stefan Müller-Altermatt a déposé une initiative parlementaire correspondante. La Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national s'est penchée sur la question. Ladite commission s'est certes prononcée contre l'introduction d'un référendum des communes au niveau fédéral étant donné qu'elle est d'avis que les instruments actuellement en place sont suffisants pour permettre aux communes de faire entendre leur voix. L'idée a toutefois connu un demi-succès: en effet, la

CIP n'a rejeté l'initiative que par 12 voix contre 8 et 3 abstentions. La majorité des membres a fait preuve d'une certaine sympathie à l'égard de l'initiative mais a néanmoins exprimé d'importants doutes à l'égard de la faisabilité et émis des réserves relevant de la politique de l'Etat vis-à-vis de l'idée que les communes puissent intervenir directement et indépendamment des cantons dans le processus de décision politique à l'échelon fédéral, souligne la CIP dans un communiqué de presse. Une minorité des membres en revanche est d'avis que grâce à cet instrument, les communes pourraient faire obstacle à des lois fédérales susceptibles de porter préjudice à la capacité d'influence des organes communaux. Dans une prochaine étape, le conseil national se penchera sur le dossier en séance plénière. *pb*

## Réglementer la pesée d'intérêts dans la LAT

L'ACS a donné son avis au sujet de l'initiative parlementaire «Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage». Elle approuve que la marge de manœuvre des autorités décisionnelles dans la «pesée de tous les intérêts relevant de l'aménagement du territoire» soit renforcée. De l'avis de l'ACS, cette question devrait toutefois être réglée dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), étant donné que les atteintes aux milieux dignes de protection impliquent toujours des réflexions relevant de l'aménagement du territoire. L'ACS propose de bloquer l'initiative parlementaire jusqu'à ce que le Conseil fédéral approuve la deuxième étape de la révision de la LAT. *pb*